Publié le 08/10/2025

ID: 080-218001576-20251007-AR202510003-AR



République française

Département de la Somme

# VILLE DE CAMON

# Rue Lucie Aubrac

Arrêté portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement

# Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu les demandes d'arrêtés d'Amiens métropole pour le compte de la société Eurovia,

Vu les travaux de création de caisson d'eau pluviale autour de la résidence de l'AMSOM rue Pierre Semard,

Considérant ce fait, il convient de réglementer la circulation et le stationnement au droit des travaux.

# **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Du Lundi 13 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025, la circulation rue Lucie Aubrac sera régulée en demi chaussée.

Article 2: Le stationnement y sera interdit au droit des travaux.

<u>Article 3</u>: La fourniture, la mise en place, la maintenance de la signalisation routière appropriée à ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

<u>Article 4</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur. Une mise en fourrière des véhicules gênants pourra être prescrite le cas échéant.

Article 5: - Monsieur le maire de CAMON,

- Madame la Directrice interdépartementale de la police nationale de la somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont :

# Ampliation sera adressée à :

- L'entreprise EUROVIA,
- Amiens métropole,
- Madame la Directrice Interdépartementale de la police nationale de la Somme,

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 08/10/2025

ID: 080-218001576-20251007-AR202510003-AR

- Le SDIS,
- Le SAMU,
- La Police Municipale.
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie,
- Julien LECOQ, responsable des Services Techniques.

Fait à CAMON, le 07 octobre 2025.

Jean-Claude RENAUX, Maire de CAMON.

AR N° 2025-10-003